DLP 13-9-79167557

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - B.P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 150 (20ème envoi de 1979)-11 septembre 1979

VIGNE

- Tordeuses de la grappe - Eudémis :

Le troisième vol des papillons, commencé seulement lors des tout derniers jours du mois d'août dans la Vallée du Lot, le Madiranais et dans l'Armagnac, se poursuit toujours.

Le temps ayant été très favorable à l'insecte, de nombreux oeufs ont pu être déposés. Actuellement, leur éclosion est en cours.

Dans les parcelles où des attaques sensibles de chenilles de deuxième génération ont été enregistrées, un traitement devrait être appliqué dès réception, en particulier sur les cépages tardifs dont la récolte n'interviendra pas avant le 10 octobre. Bien viser les grappes.

Dans le Nord de la Haute-Garonne, le Gaillacois, le vol des papillons commencé à la mi-août n'est pas encore terminé. Il est parfois important et de très nombreuses pontes éclosant normalement ont été déposées.

Sur les cépages tardifs uniquement, un renouvellement du traitement conseillé à la fin du mois d'août peut être utile dans les parcelles fortement infestées en deuxième génération.

- Botrytis - Pourriture grise -

Nous rappelons que la lutte classique contre ce champignon comporte une application spécifique trois semaines à un mois avant les vendanges.

Eventuellement, ce traitement dirigé sur les grappes pourra être combiné avec celui destiné à combattre l'Eudémis.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

7195